



COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N° 07/2025–2026 concernant la demande de crédit complémentaire pour le PACom

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 07/2025-2026 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 12 novembre dernier. Nous tenons à remercier la Municipalité pour sa disponibilité, les explications fournies et les réponses précises apportées.

Avec un travail entamé il y a déjà plusieurs années maintenant, les épisodes successifs du feuilleton PACom ne semblent malheureusement pas encore avoir atteint la fin de l'histoire et donc le stade de la clôture effective du document.

Démarré en 2019, ce travail de longue haleine a déjà nécessité des fonds supplémentaires, comme c'est le cas à nouveau aujourd'hui avec la demande incluse dans ce préavis. Après une phase terminée fin 2023 pour un coût d'env. 161'000 CHF, une rallonge budgétaire permettant de couvrir de nouvelles dépenses pour un montant juste au-dessus de 50'000 CHF a été investie (jusqu'à fin octobre 2025).

Nous voilà donc devant une nouvelle demande de crédit pour un total de 80'000 CHF, soit un surplus +28% par rapport à la somme finale totale ! C'est d'ailleurs aussi environ l'équivalent d'un point d'impôt... En principe, cette fois-ci, pour atteindre la forme complète et définitive de ce document.

Le total cumulé nous emmène donc à près de 300'000 CHF pour notre commune, ce qui correspond à 250 CHF par habitant sur la base de 1200 résidents ! C'est tout simplement exorbitant !

En posant la question à la Municipalité du détail de cette demande et des éléments qui y sont listés, il apparaît que la somme demandée correspond à un maximum, étant donné qu'il est difficile de déterminer à l'avance tous les points qui seront nécessaires et/ou couverts et donc les dépenses réellement associées.

Une autre question concernant la ligne « Adoption par le Conseil communal » de la demande a aussi été adressée par la COFIN à la Municipalité afin de comprendre de quoi il s'agissait effectivement. Il apparaît qu'un support externe sera nécessaire pour aborder et gérer ce point en lien avec le CC et qu'un coût est donc anticipé pour son exécution.

Étant donné l'importance pour la commune de la version finale du PACom et son usage, il n'apparaît pas comme une option de refuser cette demande de crédit supplémentaire qui pourtant est établie en partie par le fait de requêtes externes à la commune (e.g. du Canton) et donc une prise en charge non pas par la partie demanderesse des éléments complémentaires mais bien par celle qui élabore le document (à ses frais).



Nous ne sommes toutefois pas la seule commune à être dans cette situation et nous avons interrogé la Municipalité sur ses échanges avec les autres communes vaudoises sur cette question. Il semble bien que ce soit malheureusement plus la règle que l'exception quant à ces demandes de crédits supplémentaires à couvrir par les communes. Vu notre cas, et comme Vich n'est vraiment pas une grande commune par sa superficie, il semble assez évident que ce sont très probablement des dizaines de millions de CHF qui sont ainsi dépensés collectivement dans ces demandes récurrentes de crédits supplémentaires. Un sujet de réflexion et une source d'économie assurément dans ces temps où tous les acteurs politiques de tous niveaux cherchent à limiter les dépenses...

En conclusion, il n'est pas envisageable de s'opposer à cette demande de crédit supplémentaire d'un point de vue technique et pratique, mais il reste néanmoins l'idée que la nécessité de ces dépenses répétées et quelque part imposées sans pour autant un contrôle suffisant est un vrai problème. Dans la mesure du possible et en interpellant les acteurs concernés (responsables des autres communes, des associations de communes, ainsi qu'au niveau cantonal), ces points doivent être mieux pris en compte et les dépenses associées diminuées à terme, pour le bien de toutes et tous, y compris dans notre commune.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose néanmoins au Conseil d'accepter le préavis No. 07/2025-2026 tel que présenté.


Mark Tritten


Marcel Biedermann


André Jaquet

Marcel Miesen


Michel Peiris

Vich, le 19 novembre 2025